

Par ordre du Souverain Pontife, Mgr Dolci, délégué apostolique, a fait auprès du gouvernement ottoman des instances réitérées pour mettre fin à la double forme d'extermination appliquée aux Arméniens : massacres et déportations dans les régions désertes. Ses instances n'ont point été sans résultat : le ministre de l'Intérieur, par circulaire télégraphique, a déclaré que le gouvernement a décidé de prendre les mesures nécessaires pour la protection et la nourriture des déportés durant le voyage ; il a contremandé la déportation de ceux qui résident encore dans leurs habitations et édicte des mesures pénales sanctionnant les violences contre les convois de déportés. Le patriarche arménien schismatique lui-même et le Conseil des notables de son patriarcat ont fait exprimer officiellement au délégué apostolique leur reconnaissance pour son dévouement efficace à l'égard de la nation arménienne.